

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Madame Cynthia Belley
231 de l'Alizé

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Cynthia Belley pour sa résidence au 231 rue de l'Alizé, Saint-Honoré.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre un lotissement ayant une largeur de 38.72m contrevenant au règlement de lotissement 708 qui permet une largeur maximale de 30.5m pour les emplacements complètement desservis.

CONSIDÉRANT QU'un fil électrique nuit à la construction de la résidence;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu _____ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Cynthia Belley.